Pensionskasse Musik und Bildung
Caisse de Pension Musique et Formation
Cassa Pensioni Musica e Educazione

Info prévoyance

2024

Informations et rapport annuel 2023

- prévoyance professionnelle vaste
- haute compétence professionnelle
- conditions attrayantes
- stratégie de placement prudente
- une gestion efficace

www.musikundbildung.ch

Chères Mesdames, chers Messieurs

Avec « l'Info Prévoyance 2024 », nous vous informons sur les actualités et les informations utiles concernant votre caisse de pension. La clôture de l'exercice 2023 en est le thème central.

Informations importantes sur la retraite

- Il est impératif de respecter les délais de déclaration.
- Voir sous point 3 : Retraite.

LA FICHE D'INFORMATION – RETRAITE EST DISPONIBLES SUR LE SITE WEB WWW.MUSIKUNDBILDUNG.CH

1. Rapport sur l'exercice 2023

Bilan 2023 (forme abrégée)

BILAN AU	31.12.2023 EN CHF	31.12.2022 EN CHF
ACTIFS		
A PLACEMENTS INCL. LIQUIDITÉS	716'950'227	673'868'518
B COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF	11'843	689'575
C ACTIFS PROVENANT DE CONTRATS D'ASSURANCE	13'270'535	12'653'956
TOTAL DES ACTIFS	**730'232'605**	**687'212'049**
PASSIFS		
D DETTES	8'648'492	5'490'846
E COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF	0	0
F RÉSERVE DE COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR	0	0
G PROVISIONS NON TECHNIQUES	0	0
H CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES	644'148'450	617'166'341
PASSIFS LIÉS	**652'796'942**	**622'657'187**
I RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS	**77'435'663**	**64'554'862**
J CAPITAL DE LA FONDATION / FONDS LIBRES / DÉCOUVERT		
> SITUATION EN DÉBUT DE PÉRIODE	0	48'274'214
> AUGMENTATION / DIMINUTION PROVENANT DE LIQUIDATION PARTIELLE	0	0
> EXCÉDANT DES PRODUITS / EXCÉDANT DES CHARGES	0	-48'274'214
> DÉPÔT DES ASSURÉS REPRIS	0	0
> SITUATION EN FIN DE PÉRIODE	**0**	**0**
TOTAL DES PASSIFS	**730'232'605**	**687'212'049**

Les comptes annuels 2023 de la Caisse Pension Musique et Formation se soldent par un excédent de recettes de CHF 12'880'801 (excédent de dépenses de l'année précédente : CHF 48'274'214).

L'excédent de recettes a été intégralement affecté à la constitution de réserves de fluctuation de valeur. Au 31 décembre 2023, les réserves de fluctuation de valeur affichent un déficit d'environ 44 million en raison de l'ajustement des paramètres.

Le taux de couverture s'élève à 112,02 pour cent au 31.12.2023 (année précédente : 110,46 pour cent).

Au cours de l'année sous revue, les capitaux de vieillesse ont été rémunérés à hauteur de 1,5 pour cent. En raison de l'excédent de recettes, le conseil de fondation a décidé de fixer un taux d'intérêt de 1,75 pour cent pour l'année 2024.

Compte d'exploitation 2023 (forme abrégée)

		2023 EN CHF	2022 EN CHF
K	COTISATIONS ORDINAIRES ET AUTRES	42'839'873	42'153'968
L	PRESTATIONS D'ENTRÉE	6'452'924	8'504'295
K–L	APPORTS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE	49'292'797	50'658'263
M	PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES	-32'463'437	-28'347'104
N	PRESTATIONS EXTRARÉGLEMENTAIRES	0	0
O	PRESTATIONS DE SORTIE	-14'787'129	-16'699'900
M–O	DÉPENSES RELATIVES AUX PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS	-47'250'566	-45'047'004
P/Q	DISSOLUTION/CONSTITUTION DE PROVISIONS TECHNIQUES ET RÉSERVES	-26'365'530	-27'627'900
R	PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE	18'560'444	16'928'724
S	CHARGES D'ASSURANCE	-4'189'871	-4'173'488
K–S	**RÉSULTAT NET DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE**	**-9'952'726**	**-9'261'405**
T	RÉSULTAT DES PLACEMENTS	27'407'832	-53'162'324
T	FRAIS D'ADMINISTRATION DES PLACEMENTS	-3'520'122	-4'733'113
T	**RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS**	**23'887'710**	**-57'895'437**
U	DISSOLUTION/CONSTITUTION PROVISIONS NON TECHNIQUES	0	0
V	AUTRES PRODUITS	0	0
W	AUTRES FRAIS	0	0
X	FRAIS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAUX	-928'800	-943'686
X	FRAIS DE MARKETING	-125'382	-118'216
K–X	**EXCÉDANT PRODUITS/CHARGES AVANT RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS**	**12'880'801**	**-68'218'744**
Y	DISSOLUTION/CONSTITUTION DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS	-12'880'801	19'944'530
Z	**EXCÉDANT DES PRODUITS/EXCÉDANT DES CHARGES**	**0**	**-48'274'214**
	DEGRÉ DE COUVERTURE	**112.02 %**	**110.46 %**

Rapport de l'organe de contrôle

Notre organe de contrôle (Ramseier Treuhand AG, Pratteln) a vérifié les comptes annuels et la comptabilité 2023 de la Caisse de Pension Musique et Formation. Il confirme, à l'intention du Conseil de fondation, que toutes les écritures ont été passées conformément à la loi et aux dispositions réglementaires.

Stratégie d'investissement

Le Conseil de Fondation poursuit une stratégie de placement responsable qui maintient un équilibre entre risque et rendement. Il est accompagné à cette fin par les spécialistes d'Algofin AG.

Dans ses activités de placement, la Caisse de Pension Musique et Formation tient compte des considérations de durabilité et des facteurs ESG (conscience environnementale, responsabilité sociale et bonne gouvernance). Le Conseil de Fondation se penche sur le thème de la durabilité et de l'investissement conforme aux critères ESG et intègre après examen, des éléments dans le processus de placement lorsque cela est possible et judicieux. Le Conseil de Fondation considère la prise en compte de cette thématique comme une partie de la promesse des prestations faite aux destinataires.

Placements au sens du règlement des placements

Au 31.12.2023, les placements étaient investis comme suit :

CATÉGORIE DE PLACEMENT	EN CHF	IN %
LIQUIDITÉS	19'180'448	2.70 %
PLACEMENTS EMPLOYEUR SOUS FORME CC	2'353'019	0.33 %
OBLIGATIONS SUISSE	66'029'670	9.31 %
OBLIGATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES	116'795'796	16.47 %
ACTIONS SUISSES	70'882'124	9.99 %
ACTIONS ÉTRANGÈRES	120'101'790	16.93 %
ACTIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS	18'751'883	2.64 %
IMMOBILIER SUISSE	174'025'630	24.54 %
IMMOBILIER À L'ÉTRANGER	25'034'770	3.53 %
PRIVATE EQUITY	52'174'634	7.36 %
OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS	21'911'474	3.09 %
OBLIGATIONS À HAUT RENDEMENT	21'994'662	3.10 %
TOTAL	**709'235'900**	**100.00 %**

Durant l'exercice considéré, les limites selon l'OPP2 article 54 (limite par débiteur), 54a OPP2 (limite en matière de participation) et l'article 54b OPP2 (limite en matière de biens immobiliers et d'avance) ont été respectées. Les limites par catégorie selon l'OPP2 article 55 sont respectées.

2. Principaux chiffres clés

Avec un taux de couverture de 112.02 pour cent, la CP Musique et Formation dispose d'une base saine. Ainsi, en 2025 également, les cotisations des assurés ou des entreprises resteront inchangées. Au cours de l'année de référence 2023, les capitaux de vieillesse ont été rémunérés à 1,5 pour cent ; pour l'année 2024, le conseil de fondation a décidé d'appliquer un taux d'intérêt de 1,75 pour cent sur la base de l'excédent de recettes.

Le résultat des placements, avec une performance de 3.77 pour cent, est réjouissant (année précédente : -8.19 pour cent).

Les frais administratifs de l'année sous revue sont plus bas que ceux de l'année précédente ; en moyenne suisse, ils sont parmi les plus bas. Les frais de gestion de la fortune ont également plus bas pour l'année sous revue que pour l'année précédente. Grâce au résultat positif, le taux de couverture a augmenté pour atteindre 112.02 pour cent.

Développement de la Caisse de pension Musique et Formation

SITUATION À LA FIN...	2020	2021	2022	**2023**
NOMBRE D'ASSURÉS	8920	8892	8887	**8729**
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE RENTES	1428	1568	1653	**1758**
RECETTES DE COTISATIONS MIO CHF	37.9	36.8	37.7	**38.4**
FRAIS D'ADMINISTRATION PAR PERSONNE ASSURÉE ET BÉNÉFICIAIRE DE RENTE CHF	155	141	148	**139**
FRAIS D'ADMINISTRATION DES PLACEMENTS PAR PERSONNE ET BÉNÉFICIAIRE DE RENTE CHF	336	390	449	**336**
CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES MIO CHF	551	591	617	**644**
RÉSERVES DE FLUCTUATIONS DE VALEURS MIO CHF	71.7	84.5	64.5	**77.4**
INTÉRÊTS DE L'AVOIR DE VIEILLESSE POUR CENT	1.5	1.5	2.0	**1.5**
FONDS PROPRES MIO CHF	9.5	48.3	0	**0**
TAUX DE COUVERTURE POUR CENT	114.74	122.45	110.46	**112.02**

3. Informations diverses

Contributions

Les contributions demeurent inchangées pour l'année 2025.

Retraite

Retraites réglementaires
(aucune mesure à prendre)

- En cas de retraite ordinaire selon le plan de prévoyance (hommes à 65 ans, femmes 64 – 65 ans selon l'année de naissance), la caisse de pension n'exige rien des assurés. Les personnes et employeurs concernés seront automatiquement contactés par nos soins.

Retraite à la carte
(les demandes doivent nous parvenir par écrit au plus tard **trois mois** à l'avance)

- Les personnes assurées qui cessent définitivement leur activité professionnelle peuvent demander leur retraite anticipée au plus tôt à l'âge de 58 ans révolus.
- Les assurés qui continuent à exercer une activité professionnelle peuvent différer le versement des prestations de vieillesse de 5 ans au maximum.

Rente et versement en capital
(demande écrite impérative pour un versement en capital avec préavis **de trois mois**)
La personne assurée peut demander le versement du quart, de la moitié ou de la totalité de ses avoirs de vieillesse en lieu et place d'une rente. La personne assurée doit nous communiquer par écrit le retrait du capital vieillesse **trois mois** avant le départ à la retraite.

Rachat dans la Caisse de pension

Avant d'effectuer un rachat dans la Caisse de pension Musique et Formation, il convient de calculer la somme de rachat maximum possible. Ce calcul peut être demandé par toute personne assurée à l'aide du formulaire « Demande de rachat », au plus tard le 30 novembre de l'année civile au cours de laquelle le rachat est prévu.

Rente de partenaire

Depuis 2007, la CP Musique et Formation octroie une rente au partenaire survivant d'un partenariat non enregistré, pour autant qu'au cours des cinq dernières années jusqu'à leur décès, les partenaires aient supporté au moins la moitié des dépenses du ménage au domicile commun ou aient eu des enfants communs. Nous vous rappelons que les partenariats qui remplissent ces conditions doivent impérativement être annoncés à la CP Musique et Formation. Vous pouvez demander le formulaire ad hoc au secrétariat de la CP Musique et Formation.

LA FICHE D'INFORMATION – RETRAITE EST DISPONIBLES SUR LE SITE WEB WWW.MUSIKUNDBILDUNG.CH

LE FORMULAIRE ET LA NOTICE CORRESPONDANTE SONT DISPONIBLES SUR LE SITE WEB
WWW.MUSIKUNDBILDUNG.CH/DE/FORMULARE.HTML
OU AUPRÈS DU SECRÉTARIAT DE LA CAISSE DE PENSION MUSIQUE ET FORMATION

Organe d'application/Interlocuteurs

Caisse de Pension Musique et Formation
Dufourstrasse 11, 4052 Bâle
T +41 61 906 99 00
www.musikundbildung.ch

Christine Stücker, gérante
christine.stuecker@musikundbildung.ch

Sabrina Demontis, spécialiste en assurances sociales
sabrina.demontis@musikundbildung.ch

Doris De Matteis, spécialiste dans l'assurance sociale
doris.dematteis@musikundbildung.ch

Conseil de Fondation

Représentants des employeurs
Hans Peter Schenk, Président
Bettina Michaelis
Thomas Saxer

Représentants des salariés
Flavio Dora, Vice-président
Stefan Erl
Roland Huber

Office de surveillance/Conseil

Office de surveillance
BVG- und Stiftungsaufsicht beider Basel BSABB

Expert
Keller Experten AG, Frauenfeld

Organe de contrôle
Ramseier Treuhand AG, Pratteln

Conseil en investissement
Algofin AG, St. Gallen

Banque de dépôt
Credit Suisse, Basel

Assureur des risques
AXA Leben AG, Winterthur

Fondatrice

Association Suisse des Ecoles de Musique
Organe d'application
info@musikschule.ch